

Affaires courantes

lesbiennes sont harcelés, battus et même tués dans des manifestations violentes de cette discrimination.

Les pétitionnaires notent de plus que la Charte canadienne des droits et libertés garantit à tous le droit à la protection contre la discrimination y compris, comme l'a reconnu le gouvernement du Canada, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; que les tribunaux ont ordonné que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit interprétée comme interdisant aussi la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; et que la modification de cette loi montrerait clairement à tous les Canadiens que le Parlement est vraiment en faveur de l'égalité pour tous.

• (1515)

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin de protéger les gens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. J'ajoute que ce serait rattraper le Québec, qui l'a fait dès 1978.

[Traduction]

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

Mme Jan Brown (Calgary—Sud—Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition dans le cadre d'une campagne entreprise au nom des électeurs qui veulent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson.

Les pétitionnaires, qui viennent de partout en Alberta, veulent que l'on renforce la sécurité dans les rues pour les citoyens. Ils s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à libérer les délinquants violents avant qu'ils n'aient purgé la totalité de leur peine.

Ils demandent que l'on renforce la sécurité dans les rues pour les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes de meurtriers condamnés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs d'Annapolis Valley—Hants.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre fin aux pratiques discriminatoires au Canada, en modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre d'électeurs de ma circonscription et qui concerne le projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires estiment que la loi ne met pas assez l'accent sur le contrôle des personnes qui utilisent illégalement des armes à feu, alors qu'il impose trop de contrôles aux personnes qui utilisent des armes légitimement. En particulier, ils ne croient pas approprié d'introduire l'enregistrement obligatoire et universel.

L'AIDE AU SUICIDE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par quelque 500 personnes qui prient le Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant l'aide au suicide sont rigoureusement appliquées et de ne pas apporter à la loi de modifications sanctionnant ou autorisant l'aide au suicide ou l'euthanasie, active ou passive.

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition au nom d'un certain nombre de personnes qui font remarquer que les femmes et les enfants ont de plus en plus peur de se promener dans la rue et dans leur quartier. Les pétitionnaires pensent que beaucoup de criminels violents et de délinquants sexuels sont mis en liberté conditionnelle prématurément et sont libérés sans avoir reçu les traitements appropriés et sans avoir été préparés à réintégrer la société.

Ils demandent simplement au ministre de la Justice de prendre les mesures nécessaires pour modifier le Code criminel du Canada et le régime de libération conditionnelle en vue de s'assurer que nos quartiers soient à nouveau paisibles et sûrs.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition qui porte sur le projet de loi C-68 et qui est signée par un grand nombre de mes électeurs.

Les pétitionnaires déclarent que la mesure législative sur le contrôle des armes à feu que propose le gouvernement fédéral ne vise pas les criminels qui troublent la paix publique, mais plutôt les sportifs, les chasseurs et les collectionneurs qui n'ont rien à se reprocher et que le problème des criminels qui utilisent des armes à feu illégales à des fins criminelles est un problème grave qu'il faut régler, particulièrement dans les grands centres urbains.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que les mesures qui sont actuellement proposées par le fédéral soient retirées et remplacées par des mesures visant directement les criminels.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Nunziata (York—Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions à la Chambre. La première se rapporte à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les signataires reconnaissent les graves lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants et prient le gouvernement du Canada d'y apporter des modifications importantes, dont l'abaissement des limites d'âge qui définissent un jeune contrevenant afin d'inclure les jeunes de 10 à 15 ans.

Ils demandent aussi au gouvernement de modifier la loi afin d'autoriser la divulgation des noms des jeunes contrevenants après une deuxième infraction grave punissable sur acte d'accusation.